



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

7 MARS 1984

PROPOSITION DE DECRET

INSTITUANT UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUETE
SUR LES PROBLEMES DU QUART MONDE (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR MME **BRENEZ** ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 114 (1982-1983) nos 1 et 2.

ART. 3

Au premier alinéa :

Après « Le Ministre de la Communauté française chargé de la politique de l'aide sociale met », ajouter « en cas de besoin, ».

Justification

Cet ajout traduit mieux le sens du texte adopté à l'alinéa 1^{er} de l'article 3 tel qu'il résulte des travaux de la commission. Il a en effet été souhaité et accepté qu'une aide technique puisse être apportée par le Ministre des Affaires sociales, aux travaux de la commission d'enquête, dans le respect toutefois de l'autonomie du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

G. BRENEZ.

Y. BIEFNOT.

J.J. DELHAYE.